

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE
BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Objet
Habitat – Programme
d'Intérêt Général -
Attribution et
versement de
subventions
individuelles

Séance du 28 septembre 2021

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 21 septembre 2021 s'est réuni à 18 heures sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :

33

Etaient présents :

M. BOURIGAULT – Mme LACUEY – M. GALAN – Mme COLLIN – M. CAVALIERE – Mme CHEVAUCHERIE – M. IGLESIAS – Mme BARBOT – M. MEYRE – M. DESCLAUX DE LESCAR – M. DROILLARD – Mme GRENOUILLEAU – Mme BIJOUX – M. BAGILET – Mme PROUHET – M. BUNEL – Mme DURLIN – M. ASFOR – Mme SOLA – M. MEHERZI – Mme ADENIS – Mme FRENEL – M. CALT – Mme ARNOLD – M. SINSOU – Mme CASTAGNET – M. LEDOUX – M. DANDY

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**Mme SABI à M. CAVALIERE – Mme BONNAL à Mme LACUEY
M. SAILHAN à Mme CHEVAUCHERIE – M. JUIF à M. BOURIGAULT**

Mme Hélène BARBOT a été nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 18 décembre 2019 le Conseil Municipal de FLOIRAC a décidé de sa participation au PIG 3, Programme d'Intérêt Général, dispositif d'aide à la réhabilitation baptisé « Le Réseau de la Réhabilitation de Bordeaux Métropole » prévu sur la période 2019-2024.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder l'aide de la Ville pour des travaux achevés récemment et dont le dossier a reçu un avis favorable du comité partenarial du PIG, et a été agréé par la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat (CLAH).

Il convient de préciser que :

- le paiement est effectué à l'achèvement des travaux et après la visite de conformité par InCité, prestataire de Bordeaux-Métropole ;
- le propriétaire occupant s'engage à occuper son logement durant six ans
- ce dossier ayant été validé en comité partenarial avant la délibération du 8 décembre 2020, il relève du règlement d'intervention antérieur à celle-ci.

Vu la délibération en date du 18/12/2019 par laquelle le Conseil Municipal de FLOIRAC a décidé de sa participation au Programme d'Intérêt Général ;
Vu la convention Ville – Bordeaux Métropole du 25/02/2020 ayant entériné ces dispositions ;
Vu l'avis de la Commission Urbanisme, Renouvellement Urbain et Services Techniques en date du 16 septembre 2021 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à accorder au propriétaire occupant figurant dans le tableau ci-dessous une participation d'un montant de 250 € et à signer tout document afférent à ce dossier.

Nom Adresse (33270 FLOIRAC)	Type travaux	de	Agrément par le COPART	Agrément par le CLAH	N° dossier ANAH
GIRAUDEAU Elise 33 rue des Verts Coteaux	Energie		29/05/2020	15/12/2020	033015677

DIT que les dépenses correspondantes seront imputées à la ligne 10-191 du budget de la Commune.

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents*

POUR EXTRAIT CONFORME :
A la Mairie de FLOIRAC, le 29 septembre 2021

Nombre de votants : 32
Suffrages exprimés : 32
 Pour : 32
 Contre :
 Abstention :

M. CALT ne participe pas au vote



Le Maire,